



N° 2021/33
du 28 avril 2021

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

*portant acquisition des lots de voirie et réseaux divers du lotissement
« CANYSIA », en vue de leur classement dans le domaine public communal*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n° 69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté modifié du Président de la province Sud n° 1976-2015/ARR/DFA du 30 juillet 2015 autorisant la SAS HABITAT RESIDENTIEL à réaliser un lotissement dénommé « CANYSIA », sur la commune de PAÏTA,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 16 avril 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de la procédure de classement des voies et réseaux divers du lotissement « CANYSIA », il est décidé d'acquérir à titre gratuit les lots ci-après désignés, appartenant au SYNDICAT DU LOTISSEMENT CANYSIA, conformément au plan n° 2021-DL-01 du 11/01/2021 annexé à la présente délibération :

Numéro du lot	Superficie	Destination	N.I.C
191	36ca	TRANSFORMATEUR	438232-5085
194	11a 75ca	BASSIN D'ORAGE	438231-2893
195	23a 71ca	BASSIN D'ORAGE	438231-6756
196	36a 78ca	BASSIN D'ORAGE	438231-7974
199	6a 63ca	VOIRIE	438232-5123
200	68a 43ca	VOIRIE	438231-5888
201	28a 21ca	VOIRIE	438231-3950
202	9a 52ca	VOIRIE	438231-6849
203	10a 45ca	VOIRIE	438231-6948
204	22a 48ca	VOIRIE	438231-5965
210	2a 03ca	VOIRIE	438232-8013
216	65a 94ca	VOIRIE	438232-5197
217	24a 96ca	VOIRIE	438232-5036

Les procès-verbaux de description des limites des lots susmentionnés, dont la valeur vénale totale est estimée à 634.560 F/CFP, seront annexés aux actes authentiques.

ARTICLE 2 :

Il est donné tout pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment à l'effet de signer les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction et la publication sont confiées à l'office notarial SCP Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Élisabeth MOUGEL et Stéphanie LAUBREAUX, notaires associés à NOUMEA.

ARTICLE 3 :

Les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune. La dépense correspondante sera imputée au compte 2111 du budget communal.

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ

ARTICLE 4 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU
Willy GATUHAU

Handwritten signatures of council members and other officials, including names like Logikulu, and various scribbles.

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S..... 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service des Finances..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Trésorier de la province Sud..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DIITT..... 1
- Notaire..... 1
- Intéressé..... 1
- Affichage..... 2
- Archives..... 1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
- de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
- de la publication effectuée le 29 AVR. 2021

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint,

Xavier TIEDREZ
Xavier TIEDREZ

POUR AMPLIATION
Païta, le 29 AVR. 2021

Haut Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Légende

- Voirie
- Transformateur
- Bassin d'orage
- Plan parcellaire
- Lotissement CANYNSIA



Route du Mont Mou

Echelle : 1:3 000
Données sources : GIE SERAIL / DITTT
Réf. Plan : 2021-DL-01 du 11/01/2021

COMMUNE DE PAITA
Lotissement CANYNSIA
Acquisition des lots de voirie et réseaux divers

